

**COMPLÉMENT DE RÉPONSES D'HYDRO-QUÉBEC
DANS SES ACTIVITÉS DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ
AUX QUESTIONS 5.2 ET 11.1
DE LA DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 5
DU RNCREQ**

**R-4110-2019 phase 2
Demande de renseignement n° 5
du Regroupement national des Conseils régionaux de l'environnement du
Québec (« RNCREQ »)
au Distributeur**

[...]

5 Référence : [B-0204](#), HQD-11, doc. 1, p. 11-12.

Citation :

La fin graduelle du PUEÉ, qui aura pour impact la conversion des systèmes de chauffage du mazout à tout à l'électricité (TAÉ), est également prise en compte pour l'ensemble des scénarios, à l'exception du statu quo. Afin de limiter l'impact de la conversion des systèmes de chauffage, le Distributeur intègre le déploiement de mesures d'efficacité énergétique additionnelles dans sa prévision de la demande. Le Distributeur offre déjà des appuis financiers et des services d'accompagnement personnalisés pour inciter les clients industriels et affaires importants, tels que Mines Seleine, le CISSS des Îles et la résidence pour aînés Résidence Plaisance des Îles, à implanter des mesures d'efficacité énergétique. Concernant la clientèle résidentielle, le Distributeur envisage d'adapter son offre pour l'acquisition de thermopompes efficaces. Des solutions accessibles et disponibles localement seront privilégiées pour assurer une bonne participation de la clientèle. L'ajout de ces mesures d'efficacité énergétique permettra de réduire de plus de 5 MW et 20 GWh par année la charge projetée, trois ans après la mise en service du scénario privilégié visant la source principale d'alimentation. (nos soulèvements)

Demandes

[...]

5.2 Veuillez préciser l'évolution des gains en efficacité énergétique dans chacun des secteurs pris en compte par la prévision de la demande sur la période 2021 à 2067.

Réponse :

1 **L'impact des interventions en efficacité énergétique, tel que pris en compte par**
2 **la prévision de la demande, s'élève à 21,7 GWh.**

3 **Dans un cas où des efforts additionnels d'optimisation de la consommation**
4 **seraient entrepris par les clients, le Distributeur estime à 23,4 GWh le gain qui**
5 **pourrait être réalisé à terme.**

Complément de réponse :

6 **D'emblée, le Distributeur considère qu'il a déjà répondu à la question de**
7 **l'intervenant et que les valeurs citées, soit les croissances sur la période 2021**
8 **à 2067, dénotent implicitement une « évolution impliquant nécessairement un**
9 **aspect temporel ». Cependant, par souci du bon déroulement du dossier, le**
10 **Distributeur présente au tableau R-5.2, l'impact annuel cumulatif des**

1 interventions en efficacité énergétique inclus dans la prévision de la demande
 2 inscrite au présent dossier.

3 Par ailleurs, le Distributeur précise que les gains estimés liés aux efforts
 4 additionnels d'efficacité énergétique après 2031 seraient réalisés au moyen de
 5 la gestion de l'énergie. Cependant, il ne dispose pas de l'impact annuel.

6 Enfin, le Distributeur estime que la segmentation des valeurs annuelles
 7 d'efficacité énergétique par secteur n'est pas pertinente dans le cadre du
 8 présent dossier qui vise à déterminer la stratégie de conversion du réseau des
 9 IDLM.

TABLEAU R-5.2 :
IMPACT DES INTERVENTIONS EN EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE
SUR LA PÉRIODE 2021-2067 (VALEURS CUMULATIVES EN GWh)

Année	Efficacité Énergétique dans la prévision GWh
2021	0,0
2022	4,9
2023	3,7
2024	4,8
2025	9,1
2026	11,8
2027	14,2
2028	16,6
2029	19,1
2030 et plus	21,8

[...]

11 Référence : [B-0204](#), HQD-11, doc. 1, p. 19-20

Citation :

Le tableau 1 présente l'estimation des émissions directes de GES en phase d'exploitation pour l'ensemble des scénarios évalués. Les données présentées correspondent aux moyennes annuelles des émissions projetées pour la période 2028-2067. Ces données n'incluent pas les réductions liées à la conversion des systèmes de chauffage du mazout à TAÉ.

TABLEAU 1 :
ÉMISSIONS DIRECTES DE GES EN PHASE D'EXPLOITATION

Scénarios	GES annuels t. éq. CO2	Écart p/r au statu quo
S1 - Statu quo	123 339	-
Statu quo + abandon PUEÉ	145 699	18,1%
S2 - Raccordement (Percé)	3 104	-97,5%
S3 - Raccordement (Percé) + centrale GDP	6 771	-94,5%
S4 - Raccordement Nouvelle-Écosse	17 674	-85,7%
S5 - Conversion GNL	83 265	-32,5%
S6 - Conversion GNL-R	9 843	-92,0%
S7 - Éolien (+13,4 MW) + diesel	108 833	-11,8%
S8 - Éolien (+26,8 MW) + diesel	80 155	-35,0%
S9 - 3 éoliennes en mer (+36 MW) + diesel	56 847	-53,9%
S10 - 5 éoliennes en mer (+60 MW) + diesel	34 558	-72,0%
S11 - Solaire 10 MW + diesel	137 966	11,9%
S12 - Solaire 20 MW + diesel	134 076	8,7%
S13 - Biomasse (3 chaudières)	482	-99,6%
S14 - Biomasse (2 chaudières) + diesel	2 942	-97,6%
S15 - GNL-R + Éolien (+13,4 MW)	7 452	-94,0%
S16 - GNL-R + Éolien (+26,8 MW)	5 690	-95,4%
S17 - GNL-R + Éolien (+13,4 MW) + Solaire 10 MW	6 972	-94,3%

Demande :

11.1 Veuillez détailler les différents types d'émissions indirectes qui sont exclues du Tableau 1.

Réponse :

1 **Comme l'indique le titre du tableau 1 reproduit dans la citation, les calculs**
 2 **représentent les émissions de GES directement associés à l'exploitation des**
 3 **sources de production d'électricité prévues à chacun des scénarios. De façon**
 4 **générale, ces émissions sont celles directement associées à la combustion des**
 5 **combustibles fossiles par le type de centrale évalué. Par conséquent, tout flux**
 6 **d'émissions de GES non associé à la combustion des combustibles fossiles**
 7 **des centrales sont exclus des calculs du tableau 1.**

Complément de réponse :

8 **Les flux d'émissions indirectes qui n'ont pas été considérés varient en fonction**
 9 **de chacun des scénarios étudiés. Parmi ces émissions indirectes non prises en**
 10 **compte dans le tableau 1 indiqué en préambule, le Distributeur peut citer**
 11 **notamment les émissions liées à :**

- 12 • l'extraction des ressources et matières premières ;
- 13 • le transport à chacune des phases du cycle de vie ;
- 14 • la transformation des matières premières ;

- 1 • la production des appareils et équipements ;
- 2 • les équipements mobiles sur le site ;
- 3 • l'entretien et la maintenance des installations ;
- 4 • la gestion de matières résiduelles ;
- 5 • la fin de vie des équipements et installations.

6 **Les seules émissions indirectes considérées dans les calculs présentés au**
7 **tableau 1 concernent les émissions associées à la production de l'électricité à**
8 **partir de sources fossiles et achetée par Hydro-Québec par ses importations**
9 **d'électricité, ou par le réseau de distribution de la Nouvelle-Écosse (scénarios**
10 **S-2, S-3 et S-4).**